Maintien des services postaux-Loi

son plan d'entreprise qui découlait de l'ordonnance du ministère des Finances de février 1986 qui avait dit à la Société canadienne des postes: Dorénavant, vous allez vous autofinancer et, à partir du 31 mars 1988, et c'est l'année fiscale de la Société canadienne des postes, vous n'aurez pas un cent de subvention, c'est à partir de là, monsieur le Président, que la Société canadienne des postes a dû recourir à un plan d'action, un plan d'entreprise, et dans ce plan d'entreprise il y avait trois phases bien précises, monsieur le Président, dont justement le rapport fait mention.

Tout d'abord, ils ont commencé avec le secteur rural. Monsieur le Président, on s'en souviendra et je suis sûr que le député conservateur de milieu rural s'en souvient parce que comme député rural au Canada il a voyagé à travers le pays, il y a eu des manifestations, il y a eu des réunions, il y a eu des pétitions et, bien sûr, la pression étant forte, ils sont passés devant le Comité qui justement discutait de ce plan d'entreprise de la Société et, à cause du nombre de députés conservateurs en milieu rural, le gouvernement a dû mettre la pédale douce mais n'a jamais abandonné son plan, c'est-à-dire fermer autant que possible des bureaux de postes en milieu rural justement parce qu'ils ne sont pas rentables.

La deuxième option, monsieur le Président, c'était d'installer des superboîtes partout afin qu'ils puissent donner la livraison du courrier à des sous-traitants, et là-dessus nous avons eu une grève des facteurs au mois de juin, monsieur le Président: 10 jours de grève avec violence. Et, à la demande de toutes les parties en vue de nommer un médiateur, une fois le médiateur nommé, deux jours après on réglait le conflit.

La troisième option, monsieur le Président, c'est justement de privatiser, vendre les bureaux de poste, ce qu'on appelle le franchisage, au secteur privé, et, tel qu'indiqué, monsieur le Président, dans le rapport Marchment qui disait que ce n'était pas faisable, que ce n'était pas une bonne chose, mais justement on le fait parce c'est plus facile d'offrir ce secteur à l'entreprise privée parce que quand même en milieu urbain, il y a beaucoup de population et beaucoup d'entreprises, donc ils pourront survivre, ils pourront continuer le service. Voilà pourquoi on a eu deux grèves dans trois mois et pourquoi on a cette grève-ci, monsieur le Président.

Donc, quand on dit que dans la Loi le ministre a prévu de nommer un médiateur et un arbitre après, monsieur le Président, il faut noter aussi qu'en même temps on donne presque un mandat au médiateur de dire: vous devez négocier selon le rapport du conciliateur qui à ce moment-là donnait raison à la Société canadienne des postes, qui justement avait le droit de vendre ces bureaux de poste-là. Ce n'est pas une négociation, ce n'est pas une médiation afin de mettre les deux parties ensemble et de terminer après avoir analysé tous les faits et faire des recommandations d'un médiateur objectif, monsieur le Président. On lui ferme presque toute possibilité d'aller à l'extérieur de ce contexte que le gouvernement s'est fixé de privatiser la Société canadienne des postes.

Le gouvernement, s'il veut privatiser la Société canadienne des postes, c'est son droit, mais il faut qu'il fasse le débat ici au Parlement sur la question, directement, et aussi qu'il s'adresse à la population qui l'a élu. Monsieur le Président, il ne faut pas non plus oublier que c'est bien inscrit dans la Constitution canadienne que le gouvernement fédéral est responsable d'organiser un service postal à travers le Canada.

Dans l'article 5 de la Loi qui a créé la Société canadienne des postes, il est bien clair qu'on indique que la Société canadienne des postes est responsable d'organiser, pas seulement d'organiser mais d'opérer un service postal à travers le Canada. Donc, le gouvernement, toujours par son idée qui est déjà bien connue des Canadiens, soit de couper les services pour réduire le déficit, cela a permis le climat des relations de travail, cela a permis que le service postal se détériore de telle façon que cela ne marche plus. Et les Canadiens, après avoir repris confiance dans le système postal canadien, ont, encore une fois, perdu confiance dans ce service et c'est justement, monsieur le Président, la faute du gouvernement parce que c'est son intention indirecte et cachée de privatiser la Société canadienne des postes.

Monsieur le Président, quand je dis que les Canadiens avaient repris confiance dans le service postal canadien, nous n'avons seulement qu'à nous référer au rapport financier de la Société canadienne des postes qui a été présenté il n'y a pas longtemps, je pense, au mois de juin.

• (1330)

[Traduction]

Les sources actuelles de revenus de la Société canadienne des postes étaient claires dans son rapport. Non seulement le volume de recettes a augmenté, mais également le volume du courrier. Cela montre bien que les Canadiens veulent utiliser les services de la Société canadienne des postes.

Depuis février 1986, et en particulier depuis novembre 1986, où nous avons finalement eu connaissance de la politique de la Société canadienne des postes qui avait été dictée et approuvée par le gouvernement, nous avons assisté à une destruction graduelle du système postal canadien qui avait été reconstruit entre 1981 et 1986.

Par exemple, son rapport financier indique qu'en 1986-87 les services postaux ont produit presque 93 p. 100 des revenus de cette société, et le courrier de première classe en représentait environ 59 p. 100. Le courrier de deuxième classe se compose principalement de publications comprenant les journaux, les revues et les livres. Le volume de recettes de cette catégorie est resté relativement stable par rapport aux années précédentes. Les réserves provenant de cette source ont constitué 9,5 p. 100 du total cette année là.

Le courrier de troisième classe comprend les envois en nombre de documents publicitaires, les offres directes de commercialisation et les livres d'éditeurs, avec ou sans adresse. Les revenus de cette catégorie ont légèrement augmenté en 1986-87 et représentent 10,5 p. 100 du total.

Bien qu'on l'ait souvent cité comme un domaine en expansion, le courrier électronique n'a pas encore réalisé tout son potentiel. Il continue à ne fournir qu'une contribution relativement modeste aux recettes de cette société. Quelle en est la raison? C'est dû au fait que le gouvernement a décidé de ne plus développer le secteur de courrier électronique.

D'autres services ont constitué 7,3 p. 100 des ventes dans le domaine de la philatélie, comme les timbres et les collections